

**AVIS**  
**CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017**

**2017/55 - AVIS SUR LE PROJET D'UN TERMINAL NORD D'AUTOROUTE  
FERROVIAIRE SUR LE SITE SNCF DE DELIVRANCE**

Les autoroutes ferroviaires sont des services de fret ferroviaire acheminant sur des wagons spécialisés des camions entiers (chargement accompagné) ou des semi- remorques non accompagnées.

La SNCF a engagé les études pour le projet d'implantation d'un terminal nord d'autoroute ferroviaire sur l'axe atlantique.

Parmi les différents sites à l'étude (Dourges, Lomme, ...), la MEL est concernée par le site de Lille-Lomme Délivrance. L'avis de la commune est sollicité.

L'Etat lancera ensuite un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès d'opérateurs économiques qui pourront se positionner sur des services. Plusieurs sites de la Région pourront figurer dans l'AMI en laissant les opérateurs se positionner selon leurs modèles économiques

Le projet d'implantation d'un terminal nord d'autoroute ferroviaire sur l'axe atlantique aura les caractéristiques suivantes :

- un foncier minimum : 4 ha, souhaité : 10 ha
- circulation ferroviaire : jusqu'à 4 allers-retours par jour
- circulation routière : 200 camions par jour au démarrage puis 400 à terme
- emplois potentiels liés au terminal : 25 à 65

La mise en service du terminal interviendrait en 2022-2023 avec un lancement des travaux en 2020.

Le site de Lille-Lomme Délivrance se trouve à l'articulation de nombreuses démarches telles que le développement de l'activité ferroviaire au Port de Lille et le projet Euralimentaire impliquant notamment le développement d'activités logistiques sur le périmètre. Il dispose d'un foncier disponible avec de nombreux atouts logistiques (entrepôts, un réseau routier structurant à proximité avec un accès unique par la rue Eugène Imbert de la Phalecque).

Deux scénarios d'aménagement des accès poids lourds au site ont été étudiés par la SNCF :

- L'accès actuel conforté avec la création d'un mur antibruit sur 800 mètres linéaires vers Sequedin
- La création d'un nouvel accès via rue de l'Europe et la voie SNCF désaffectée.

L'accès actuel conforté est la priorité actuelle de la SNCF.

Par contre, des trafics importants existent déjà en heures de pointe sur la voie d'accès au site, rue Eugène Imbert de la Phalecque avec 7000 à 12000 véhicules par jour, dont 1600 à 2000 poids lourds. La rue Albert Thomas est elle aussi chargée aux heures de pointe.

.../...

Ce projet ne parait pas adapté au site de Délivrance et de « Lomme en TransitionS » pour deux motifs :

1. la circulation de 400 poids lourds / jour générée par l'autoroute ferroviaire, ainsi que le bruit des embarquements – débarquements des poids lourds, nécessitant la création d'un mur anti – bruit pour en atténuer les nuisances, ne correspondent pas à l'environnement résidentiel du site, confortée par la construction de 550 logements et d'une résidence pour personnes âgées sur le site de MULTILOM.

2. les nombreux atouts du site de Délivrance, implanté en cœur de ville à quelques centaines de mètres de la station de Métro « Maison des enfants », font que le développement économique du site devrait privilégier le développement d'un Parc d'activité du XXI<sup>e</sup> siècle, démarche initiée par la MEL et les partenaires économiques pour garantir la compétitivité et le développement durable du territoire dans l'intérêt des entreprises et des salariés métropolitains. Le site de Délivrance doit porter une telle ambition et conforter l'orientation prise avec l'implantation d'entreprises comme INGRAM MICRO, qui a bien perçu le potentiel du site et ses enjeux de développement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet d'un terminal nord d'autoroute ferroviaire sur le site SNCF de Délivrance

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : M. DHELIN – M. ORIOL – Mme DELEPLANQUE

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART - M. CAUX.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme